

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 octobre 2026

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures et quarante-cinq
En exercice : 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment
Présents : 14 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de
Votants : 14 Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT,
Mme GEORGE, Mme GRANNEC, M. MORIN, Mme BARBÉ,
Mme BOUGOT, M. IMBERT, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS,
M. GAILLARD.

Absente : Mme ROUXEL.

Pouvoir :

Secrétaire : Mme Anne BARBÉ.

PRÉSENTATION DU RPQS 2025 DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Comme le prévoit la loi, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif établi par Bretagne Porte de Loire Communauté au titre de l'année 2025 est présenté au Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établi par Bretagne Porte de Loire Communauté au titre de l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de BPLC en date du 15/09/2026 portant adoption du RPQS d'assainissement collectif pour l'exercice 2025 ;

Considérant que la compétence « assainissement collectif » a été transférée à Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Considérant que Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal le RPQS d'assainissement collectif de BPLC au titre de l'exercice 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **prend acte**, à l'unanimité, de la présentation du RPQS 2025 du service d'assainissement collectif de Bretagne Porte de Loire Communauté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.

